



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
DM/CP/ND 157-15
Mandature 2010 – 2015
Bureau 2010-2015/2015/37

**PROCES VERBAL N° 2010-2015/2015-37
EXTRAIT DES RESOLUTIONS DU BUREAU DU 24 JUIN 2015**

Sur convocation de Monsieur MOULARD, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le Mercredi 24 Juin 2015 à 09h30 au CFA de la CMA 76, Zone marron à Rouxmesnil-Bouteilles 76206 Dieppe.

Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 18/05/15.
Approbation du procès-verbal du bureau en date du 01/06/15.

LE PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 18/05/15 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LE PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 01/06/15 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

I – PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET ACTIONS NOUVELLES

POINTS D'INFORMATION

Point n°1 : Présentation du projet de CFA Numérique à Dieppe

Document de travail transmis préalablement :

- Document de présentation du projet de CFA numérique (document 1)

Intervention en séance :

- Clarice TARLEVE Directrice de la formation, Guillaume MARAIS SPEF

Point n°2 : Présentation de quelques éléments relatifs à l'activité de la CMA au premier semestre 2015 :

- visites, activité de développement de l'apprentissage, mise en place de nouveaux produits pour les entreprises, outils numériques...
- réflexion sur les pistes de développement de nos actions
- état des financements obtenus pour actions nouvelles

- état des contentieux et litiges

Intervention en séance :

- Guillaume MARAIS, SPEF

POINT SOUMIS A DEBAT

Point n°5 : Intervention de M Guy FOURNIER, Manager des Dragons. Un challenge, une équipe, une dynamique.

II – REGIONALISATION

POINT SOUMIS AU VOTE

Point n°3 : Choix du Bureau en matière de structuration du réseau normand des CMA : CMAR ou CRMA – Réflexions du Bureau relatives à l'ordre du jour proposé pour le Bureau CRMA du 2 juillet 2015.

Document de travail transmis préalablement :

- Document de comparaison des deux modèles proposé par l'APCMA (document 2)

Résolution 2012-2015 /2015-37 B.213 :

VOTE DE LA PROPOSITION DE VALIDER ET D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA QUESTION DU CHOIX DE LA GOUVERNANCE, DU SIEGE DU FUTUR ETABLISSEMENT REGIONAL ET UN VOEU SUR LE NOMBRE D'ELUS AU BUREAU REPRESENTANT CHAQUE DEPARTEMENT.

LE VOTE EST VALIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Résolution 2012-2015 /2015-37 B.214 :

LES MEMBRES DU BUREAU DE LA CHAMBRE DE METIERS ET L'ARTISANAT DE SEINE-MARITIME, REUNIS EN BUREAU A DIEPPE, LE 24 JUIN 2015.

APRES AVOIR CONSTATE QUE 9 MEMBRES SONT PRESENTS SUR 12 EN EXERCICE ET QUE LA QUORUM ES ATTEINT,

VU LA LOI N°2015-DU 16 JANVIER 2015 RELATIVE A LA DELIMITATION DES REGIONS, AUX ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES ET MODIFIANT LE CALENDRIER ELECTORAL,

VU LE CODE DE L'ARTISANAT ET NOTAMMENT SON ARTICLE 5-2-1,

VU LA DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES 2 ET 3 DECEMBRE 2014,

VU LE PROJET DE LOI POUR LA CROISSANCE, L'ACTIVITE ET L'EGALITE DES CHANCES ECONOMIQUES ADOPTE PAR LE SENAT EN SA SESSION DU 12 MAI 2015 (ARTICLE 112 ET SUIVANTS)

VU LES SCHEMAS POSSIBLES D'ORGANISATION REGIONALE DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT : CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT (CRMA) OU CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION (CMAR)

VU LES ECHANGES ET LES DEBATS SUR CES SCHEMAS D'ORGANISATION

CONSIDERANT QUE LE SCHEMA CRMA EST LE MIEUX ADAPTE A L'ACTION DU RESEAU DANS LA REGION NORMANDIE

DEMANDENT QUE SOIT MIS EN PLACE UN ETABLISSEMENT REGIONAL DE NORMANDIE SOUS LA FORME D'UNE CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT (CRMA) A COMPTER DU 01ER JANVIER 2016.

DEMANDENT QUE LE SIEGE PROVISoire DE CET ETABLISSEMENT REGIONAL DE NORMANDIE SOIT SITUE A ROUEN

METTENT A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA QUESTION DU CHOIX DE LA GOUVERNANCE REGIONALE

SOUHAITENT, SOUS RESERVE DES TEXTES REGLEMENTAIRES, QUE LE NOMBRE D'ELUS AU BUREAU DE CET ETABLISSEMENT REGIONAL SOIT AU MOINS EGAL A 4 PAR DEPARTEMENT.

LE VOTE EST VALIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

N'ayant pas d'autres questions, la séance est levée à 16h15.



Dominique MOULARD,
Président de la CMA 76.
